

Compte rendu de la séance du mardi 13 décembre 2022

Secrétaire de la séance : Christophe Charneau

Excusée : Clémentine Denis

Procuration : Gilles Quériaud à Jacky Rousseau

Ordre du jour:

- Présentation des pistes d'économie (location des salles communales, prix des raccordements au réseau d'assainissement collectif, tarifs des concessions cimetièrè...);
- Plan d'action en cas de délestage électrique ;
- Divers

Délibérations du conseil:

Tarifs et règlement de location des salles communales à compter du 01/01/2023 (DE 2022_041)

Exposé :

Monsieur le Maire propose de procéder au révision des tarifs de location des salles communales.

Il est donc nécessaire de fixer les nouveaux tarifs de location et de règlementer l'utilisation des salles.

Aussi, l'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur les propositions suivantes en rappelant le principe que l'acceptation du contrat et du règlement intérieur vaut engagement et que la commune est libre de fixer ses tarifs par délibération et de les faire évoluer au fil du temps.

Il est donc proposé les tarifs suivants :

	Salle polyvalente		Salle des sports		Salle polyvalente et Salle des sports	
	Habitants	Autres	Habitants	Autres	Habitants	Autres
Location pour réunion ou vin d'honneur sans vaisselle (personnes privées)	50€ la ½journée		60€ la ½journée		100€ la ½journée	
	70€ la journée		80€ la journée		120€ la journée	
Location 1 ou 2 jours repas (mariage, baptême...) cuisine et vaisselle comprise	150€	250€			200€	400€
Soirée anniversaire vendredi pour les 18-21 ans (avec remise des clés le samedi matin	35€					

A la remise des clefs, le locataire devra remettre une attestation de responsabilité civile. Il devra également verser une caution de 500 € pour les dégradations éventuelles ainsi qu'un chèque de 120€ de caution ménage.

Ces prix sont TTC, le ménage étant à la charge du locataire.

Possibilité de forfait ménage en plus : 120€.

Résolution :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés ci-dessus et précise que le règlement annexé à la présente délibération sera remis à chaque location de salle.

Montant du raccordement au réseau d'assainissement collectif (DE 2022 042)

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de raccordement au réseau d'assainissement collectif au vue de l'augmentation des tarifs des entreprises prestataires.

Il propose de facturer un montant de 1 900€ hors taxes pour les raccordements simples (pose d'un tabouret) et au coût réel pour les collecteurs, à partir de 2 entrées, destinés à recueillir les eaux usées de plusieurs bâtiments.

Résolution :

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 1 abstention, décide d'appliquer les nouveaux tarifs proposés à compter du 1er janvier 2023.

Tarifs concessions cimetièrè (DE 2022 043)

Exposé :

Monsieur le Maire propose de procéder à la révision des prix appliqués sur l'achat des concessions au cimetière.

Les concessions au cimetière actuellement vendues en "perpétuelles" pourraient être ramenées en cinquantenaire.

Le prix de la concession au m2 pourrait passer de 3.81€ à 10€ le m2.

Concernant le columbarium, M. le Maire propose de relever le montant de l'achat de 460€ à 700€. La durée pourrait passer en cinquantenaire également.

Résolution :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2023 :

- Concessions cimetière : 10€/m2, durée cinquantenaire
- Case columbarium : 700€, durée cinquantenaire.

Divers :

Pistes d'économie :

- Eclairage public et chauffage des bâtiments publics : Doit-on éteindre l'EP en été ou le remplacer par du solaire? Le chauffage de la salle polyvalente est-il optimisé? Quel système de chauffage serait le plus approprié pour la salle des sports?

- Emplois saisonniers : Recrutement en 2023?
 - Impression de la gazette : la question se pose de savoir si elle doit être imprimée en noir et blanc au vu du coût. Une impression de 400 exemplaires de 20 pages coûte 51€ en noir et 511€ en couleur. Le CM souhaite une impression de l'édition de décembre en couleur.
 - Revoir la facturation du travail des agents pour le service assainissement.
 - Remplacement de Mme Massoteau.
- La commission des finances va engager une réflexion sur l'ensemble de ces sujets.

Délestage électrique :

Il est nécessaire de réouvrir le registre de recensement des personnes "fragiles". Ces inscriptions se feront sur demande des administrés.

Information sur l'application "moncowatt" à télécharger afin d'être informé des prévisions de coupures.

Une information sera diffusée sur ce sujet dans la gazette invitant les administrés à s'inscrire au système d'alerte événement.

Destination de l'appartement 7, du 14 grande Rue :

Suite au décès de notre locataire, le logement pourrait être remis en location avec attribution en priorité à des familles en difficulté (séparation ou autre).

Divers :

- Voeux de la municipalité : Jeudi 19 à 18h.
- Repas des aînés : 26 mars 2023